



RPAF/NV/175/2015

**THE ATLANTIC INITIATIVE FOR TOURISM 2015**  
**Rabat, Maroc, 11-13 mars 2015**

**NOTE VERBALE**

Le Secrétariat de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) présente ses compliments aux destinataires de la présente note et a le plaisir de les informer de la communication émanant du Ministère marocain des Affaires étrangères et de la coopération, concernant leur demande de visa dans le cadre de leur participation à la **conférence « The Atlantic Initiative for Tourism 2015 » qui se tiendra du 11 au 13 mars 2015 à Rabat au Maroc.**

Les destinataires de la présente note sont priés de bien vouloir prendre note de ce qui suit :

- Les participants en provenance des pays suivants sont exemptés de toute demande de visa d'entrée au Royaume du Maroc : **Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Congo (République), Côte d'Ivoire, Espagne États Unis d'Amérique, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Sénégal et Venezuela ;**
- Les participants en provenance des pays suivants sont priés de soumettre leur demande de visa auprès des représentations diplomatiques marocaines accrédités dans leur pays respectif : **Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Colombie, Congo (République démocratique du), Guinée Équatoriale, Mauritanie, Mexico, Nigeria, République dominicaine et Sainte Lucie ;**
- Les participants en provenance des pays suivants sont priés d'adresser leur demande de visa, dès que possible, auprès de M. Mohammed Alami Hassani, Chef de la Division de Coopération, Ministère du tourisme du Maroc ([malami@tourisme.gov.ma](mailto:malami@tourisme.gov.ma)) en copiant à [caf@unwto.org](mailto:caf@unwto.org), et en incluant une liste nominative des participants et la copie scannée des passeports respectifs : **Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Bénin, Cabo Verde, Costa Rica, Cuba, Dominique, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Jamaïque, Liberia, Namibie, Panamá, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tome-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Suriname, Togo, Trinidad-et-Tobago, Uruguay et Zimbabwe.**

Le Secrétariat de l'Organisation mondiale du tourisme saisit cette occasion pour renouveler aux destinataires de la présente note, l'assurance de sa haute considération.



Madrid, le 12 février 2015